

# PRÉVENIR AUSSI

Volume 19, numéro 4,  
hiver 2004-2005



Bilan de santé ■  
du Comité  
de concertation en  
Abitibi-Témiscamingue

Le recyclage des matériaux ■  
de construction, une question  
de santé et de sécurité

Des genouillères tout confort ■

Un ancrage amovible indispensable ■



**ASP** Votre partenaire  
en prévention  
**construction**

# Bilan de santé

## du Comité de concertation en Abitibi-Témiscamingue

### Un comité rassembleur

Le 27 août 1997, au 33 de la rue Gamble Ouest, la Direction régionale de la CSST d'Abitibi-Témiscamingue accueillait les participants à la première réunion du Comité de concertation en santé et sécurité du travail pour le secteur de la construction. Ce matin-là, intervenants patronaux et syndicaux, inspecteurs, spécialiste en prévention-inspection et directeur régional de la CSST, conseiller en prévention de l'ASP Construction et intervenant de la Régie régionale de la santé et des services sociaux se réunissaient pour déterminer les objectifs du Comité.

Sept ans plus tard, les activités de ce comité, créé à l'initiative de la CSST, n'ont de cesse. Pourquoi la création d'un tel comité? Quels en sont les objectifs? Quelles sont les retombées des activités annuelles du Comité? Quels sont les secrets de sa longévité? Les réponses à ces questions suivent.

### Des objectifs ambitieux

En maintenant une vitesse de croisière de trois ou quatre réunions par année, le Comité compte atteindre, au fil des ans, les ambitieux objectifs qu'il s'est fixés lors de la première rencontre en 1997 : proposer des stratégies d'intervention afin que les milieux de travail prennent conscience des dangers qu'ils présentent et qu'on les soutienne dans l'application de mesures préventives; actualiser les programmes de prévention et les rendre accessibles aux travailleurs; sensibiliser à la prévention les sous-traitants et les travailleurs des petits chantiers et responsabiliser l'employeur quant à la prévention des accidents du travail.



Le Comité de concertation au grand complet. Ils sont une vingtaine à se donner rendez-vous, fidèlement, tous les ans, depuis sept ans.

### Rétrospective de sept années d'intervention

En 1998, les membres du Comité chaussent leurs bottes de construction et passent à l'action. Animés de l'enthousiasme des débutants, ils visitent, en juin et en septembre, une dizaine de chantiers, rencontrent une trentaine d'employeurs et plus de trois cents travailleurs. Durant les cinq jours qu'est mise à leur disposition une caravane mobile, ces derniers y montent afin de s'informer sur les moyens à prendre pour éviter les différents risques qui les guettent constamment sur les chantiers de petite et de grande envergure de la région: risques de chute de hauteur, d'électrocution et d'électrification lors de travaux près de lignes électriques et du creusement de tranchées et d'excavations. Le port adéquat des équipements de protection individuelle ainsi que les notions de base d'hygiène sur les chantiers font également partie des thèmes abordés.

Encouragés par les résultats de la première année de tournée, les membres du Comité sont d'équerre pour revivre l'expérience en 1999. Cette année-là, plus de 250 travailleurs et employeurs de 12 entreprises défilent dans la caravane mise à leur disposition durant 4 jours en septembre. Sous le thème général de *La prévention, j'y travaille*, les sujets de l'année précédente sont repris et s'y ajoutent la signalisation routière et les installations électriques temporaires.

En 2000, le Comité s'inspire, une fois de plus, de l'un des thèmes de la CSST : *Je m'attache à la vie*. Contrairement aux années antérieures, il concentre ses énergies sur un seul sujet, soit les échafaudages. Bien que la caravane ait limité ses déplacements à six localités, elle accueille, en cette troisième année de tournée, le double d'employeurs et de travailleurs de l'année précédente.

L'amiante est au cœur des préoccupations de la tournée de cinq jours qui s'effectue à l'automne 2001. La santé, la sécurité, les échantillonnages, le comptage des fibres et la responsabilité de l'employeur sont les angles sous lesquels le thème *L'amiante, on se protège!* est traité. Grâce à la simulation d'un vestiaire de ville, d'une douche et d'une chambre de décontamination, les 378 employeurs et travailleurs des 26 entreprises de 6 localités de la région Abitibi-Témiscamingue peuvent toucher à du concret plutôt que de se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques.

En 2002, la tournée annuelle des chantiers fait relâche. Un léger essoufflement, suivi d'une remise en question sur le bien-fondé de la poursuite de cette tradition établie depuis maintenant cinq ans, gagne les organisateurs. Après mûres réflexions, la décision de donner suite à l'activité cède la place à l'incertitude qui règne. En septembre 2003, les visites de chantiers reprennent avec vigueur. Par surcroît, le Comité relève le défi d'innover : les employeurs et les travailleurs sont accueillis sous des chapiteaux montés sur différents chantiers. Pour cette sortie automnale d'une durée de trois jours sous le thème *La prévention, j'y travaille*, les thèmes de l'utilisation sécuritaire des plates-formes à ciseaux et les émissions de monoxyde de carbone par les différents outils à combustion font se déplacer près de 150 employeurs et travailleurs. Pour la première fois depuis le début de ces tournées annuelles, le Comité cible les travailleurs de demain, à qui il importe d'inculquer, dès à présent, des notions de santé et de sécurité. Une invitation est donc lancée aux élèves du Centre de formation de La Sarre. Une quinzaine de jeunes y répondent.



MM. Larry Mc Cann, de la CSST, et Steeve Ellefsen, de l'ASP Construction, donnent une formation aux travailleurs du chantier Rapide-des-Quinze à Anglier.

L'activité de 2004, sous le thème *La sécurité, ça me concerne!*, a lieu en juin et s'échelonne sur quatre jours. Côté thématique, elle marque un retour aux sources, puisque la démarche vise à inciter chaque individu à prendre en charge sa santé et sa sécurité, prise en charge indispensable pour que toute activité mise sur pied ou toute intervention d'un employeur portent fruit. Côté structuration de l'activité, des changements surviennent. Cette dernière comporte trois volets : 1) le volet grands entrepreneurs pour lesquels les rencontres d'information ont lieu sous chapiteaux ; 2) aux petits entrepreneurs, responsables de cinq employés ou moins, on livre l'information en même temps qu'on leur sert le petit-déjeuner; 3) des rencontres sont organisées à l'intention de la relève dans les centres de formation professionnelle.

### Partage des tâches

Si ces rencontres annuelles ont tenu le coup jusqu'à présent - faisons fi du léger soubresaut vécu il y a deux ans -, c'est en grande partie grâce au partage des responsabilités. La Direction régionale de la CSST assume entièrement les frais d'organisation qui varient entre quinze et vingt mille dollars. Comme il ne revient pas à une seule personne de tout accomplir, le Comité confie au conseiller de l'ASP Construction ainsi qu'aux représentants de la CSST le soin de se pencher sur le contenu des présentations. La participation de tous est cependant requise lors des présentations.

### Des interventions collectives pour la force d'impact

Rassembleur dans son essence, le Comité organisateur souhaitait pour sa région des activités à son image. Chaque rencontre d'information aurait pu n'avoir lieu que sur un seul chantier à la fois et n'y regrouper que les travailleurs du chantier. Il a préféré miser sur des interventions collectives, sous chapiteaux, dont la force d'impact est reconnue pour être supérieure à celle des interventions individuelles, tout en accentuant le message livré individuellement. En plus, elles incitent les organisateurs à faire le point et à parvenir à un consensus sur les différents sujets qui seront abordés en présence des travailleurs. De plus, ces rencontres ont l'avantage de voir la même information diffusée à tous. Enfin, ce type d'interventions favorise les échanges entre les travailleurs des autres chantiers. La remise d'un t-shirt au slogan de la campagne de sensibilisation fait en sorte de la faire durer plus longtemps dans l'esprit des participants.

### En juin, de préférence

Vous êtes tentés de reprendre ces idées originales et vous vous demandez à quel moment de l'année il est préférable de planifier des visites de chantier de cette ampleur? Selon l'expérience vécue en Abitibi-Témiscamingue, tout indique que juin, le printemps étant sur le point de tirer sa révérence, est le mois de prédilection pour la tenue d'une pareille activité. L'été, les chantiers sont généralement désertés en raison des vacances estivales, le mauvais temps de l'automne risque de perturber la tenue de cette activité, alors que la diminution du volume de chantiers en hiver limite la portée des interventions, puisque le nombre de travailleurs est grandement réduit.

### Activité prisée des entrepreneurs

Comment réagissent les entrepreneurs de la région à ce type d'activité?, vous demandez-vous. Bien, fort bien même! Si je vous disais qu'ils autorisent leurs travailleurs à y participer durant leur quart de travail, n'est-ce pas signe qu'ils croient aux bienfaits de ces rencontres?

### Les faits vécus ont toujours la faveur du public

Quel est le secret de la durabilité d'une activité? L'innovation. À toujours revivre les mêmes activités le public se lasse. Il faut donc apporter des éléments nouveaux pour susciter son intérêt. Par exemple, en 2004, le Comité fait appel à un travailleur d'Hydro-Québec électrisé lors d'une opération effectuée sur des lignes sous-tension, ainsi qu'à son épouse. Cet accident lui a causé la perte des deux bras et l'amputation partielle d'une jambe. Son témoignage a profondément touché les participants, et celui de sa conjointe n'a laissé personne indifférent, loin de là.

### Tant que bon vouloir il y aura...

L'espérance de vie de cette activité est quasi illimitée. Sa survie est étroitement liée à la volonté qu'auront les organisateurs de la voir perdurer ainsi qu'à l'intérêt qu'elle continuera de susciter auprès de la clientèle du secteur. Quant aux retombées d'une telle démarche de prévention, que doit-on en penser? « Il est impossible de mesurer quantitativement les changements de comportement chez les travailleurs. Chose certaine, les chances de voir les travailleurs adopter des comportements sécuritaires sont plus élevées si on en parle que si l'on n'en parle pas. Ces activités présentent l'avantage de démystifier certaines fausses croyances et de donner aux travailleurs l'heure juste sur l'identification des risques, les mesures de prévention, les bonnes méthodes de travail et la réglementation », de dire Steeve Ellefsen.

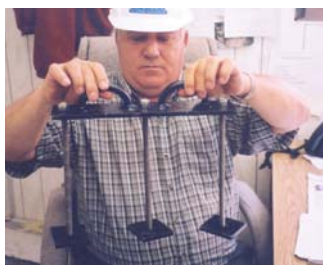


Invité à relater l'accident qui le rendit infirme pour le reste de ses jours, M. Germain Dufour a livré un témoignage fort touchant. Son épouse, qui l'accompagnait, a touché la sensibilité des travailleurs par son témoignage émouvant.

## ANCORAGE AMOVICBLE:

un dispositif indispensable d'un concept déconcertant de simplicité

L'élimination des risques de chute est vraiment au cœur des préoccupations du monde de la construction, d'où nombre d'efforts convergeant en ce sens. La conception de cet ancrage amovible en est le reflet.



Prototype de la plaque d'ancrage amovible portant le sceau d'un ingénieur. La vue en plongée montre les deux anneaux ainsi que l'emplacement des tiges filetées. Une plaque carrée retiendra chacune des tiges au balcon afin d'assurer plus de solidité.



Afin de prévenir l'usure prématurée de la corde d'assurance, une gaine protectrice en plastique ou en caoutchouc la recouvre là où il y a friction avec la surface du balcon.

### À l'origine du concept

Sens de l'observation, désir de solutionner un problème, souci de la sécurité des travailleurs et forte dose de patience et de persévérance étaient sans doute tous au rendez-vous le jour où M. Pierre Woodford, agent de sécurité en Outaouais, s'est mis en frais de concevoir un ancrage amovible et d'en fabriquer un prototype.

La nécessité est la mère de l'ingéniosité, et le présent exemple en est une preuve de plus. L'absence d'ancrages dans les toitures est une préoccupation pour M. Woodford et une contrainte pour les travailleurs. Où peuvent s'attacher les travailleurs quand les garde-corps ayant servi lors de la pose de la brique et de l'installation des fenêtres doivent céder leur place à la balustrade du balcon? Nulle part! Entre l'enlèvement des garde-corps et l'installation de cette dernière, il y a un « vide » ... dans lequel un travailleur risque de tomber, car advenant qu'il perde pied, il n'y a rien pour le protéger. Rien, moins que rien. La recherche d'une solution à ce problème hanta longtemps M. Woodford. Heureusement, cette obsession prit fin le jour où solution en tête il s'attaqua à la conception d'un ancrage amovible.

### Trois tiges filetées, une plaque et deux anneaux

D'entrée de jeu, il est primordial de dire que ce type d'ancrage ne peut être fixé qu'à un balcon de béton qui a été coulé à même le plancher de béton de chacun des étages d'un immeuble en construction et qu'il ne convient aucunement à un balcon qui aurait été coulé indépendamment du plancher. Le concept est fort simple : l'ancrage consiste en une plaque de métal de forme rectangulaire mesurant 36 cm (14 1/2 po) de longueur sur 7,5 cm (3 po) de largeur et sur 5 mm (3/8 po) d'épaisseur. Il porte trois tiges filetées en acier inoxydable mesurant 1,25 cm (1/2 po) de diamètre sur 30 cm (12 po) de longueur, fixées à égale distance l'une de l'autre et maintenues en place au moyen d'une plaque carrée de 7,5 cm sur 7,5 cm (3 po x 3 po). Deux anneaux d'une résistance à la rupture d'au moins 18 kN chacun (article 2.10.12 du Code de sécurité pour les travaux de construction) complètent la plaque d'ancrage. L'installation consiste à fixer l'ancrage sur la face supérieure d'un des balcons du dernier étage de l'édifice en construction et à y boulonner les trois tiges filetées. Dans chacun des deux anneaux passe la corde d'assurance verticale d'un équipement de protection individuelle. Chaque plaque d'ancrage peut donc desservir deux travailleurs, soit un par corde d'assurance à laquelle chaque travailleur accroche le cordon d'assujettissement de son harnais de sécurité. Une fois toutes les balustrades mises en place sur l'une des façades, les ancres seront déboulonnées et réutilisées sur une autre façade. Il faut compter l'utilisation de trois ou quatre ancres par façade d'immeuble.



Plaques d'ancrage installées de chaque côté du balcon double.

**N.B. Le travailleur qui perce les trous dans le balcon et celui qui installe l'ancrage doivent voir à s'attacher à l'intérieur de l'immeuble durant ces opérations.**

## Le recyclage des matériaux de construction, une question de santé et de sécurité



90% des matières résiduelles du Québec peuvent être recyclées.

La pratique du recyclage tend à se généraliser. Presque toutes les villes mettent maintenant à la disposition des citoyens des petits bacs à recyclage que certaines ont déjà troqués pour les bacs sur roulettes, de manière à restreindre la cueillette aux deux semaines. D'autres en sont même à imposer une amende aux récalcitrants. Les objectifs visés? Réduire les quantités de déchets à acheminer dans les sites d'enfouissement ainsi que le nombre de ces derniers afin d'abaisser le taux d'émissions de gaz, nocifs pour la santé, qui s'échappent des déchets en décomposition. Cela nous amène à nous interroger sur la quantité de rebuts que produit le secteur de la construction et le traitement qu'il en fait. Existe-t-il une politique de gestion des rebuts? Quelle est l'attitude du monde de la construction face au recyclage?

Selon des données de Recyc-Québec datant de 2002, les résidus issus de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) de bâtiments constituent **45 %** de l'ensemble des résidus, alors que **55 %** proviennent d'infrastructures de ponts, de chaussées et de voies publiques. Concrètement, ça représente un amoncellement de **3,1 millions de tonnes (Mt)**, soit **28 %** de la totalité des matières résiduelles du Québec, dont... **90 %** peuvent être recyclées!

Parmi les résidus de CRD qui prennent le chemin de sites d'enfouissement, on trouve, entre autres matériaux, du gypse et du bois. Jamais on ne soupçonnerait ces matériaux d'être aussi néfastes pour la santé. Et pourtant! Le gypse forme parfois du gaz sulfurique et il est fortement soluble dans l'eau. De plus, les résidus de démolition étant souvent recouverts de peinture, de

vernis, ils peuvent émettre des composés dangereux dans l'air au moment de leur incinération.

Avant que la situation ne se dégrade au point d'être « irrécupérable », le gouvernement a mis de l'avant la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette politique vise à récupérer 60 % de tous les résidus de CRD pouvant être mis en valeur. Dès 2002, 62 % de l'ensemble des ces résidus ont été récupérés. En quatre ans, les objectifs auraient été atteints? Oui et non. Ces résultats sont le fruit d'efforts méritoires, mais il reste encore du chemin à faire. Jusqu'ici, les composés d'asphalte, de béton, la brique et la pierre ont fait l'objet de récupération. Dorénavant, il faudra concentrer les efforts sur l'augmentation du taux de récupération du bois, du gypse, des bardeaux d'asphalte et de la laine minérale.

### Avantageux ou pas de recycler ?

Certains entrepreneurs sont gagnés à la récupération. Pour d'autres, le terrain est jonché d'obstacles. Pour tout dire, ce n'est pas simple, mais ce n'est pas une difficulté insurmontable. Il s'agit de penser le travail différemment, de réviser le processus de planification des travaux. Il s'agit de mettre en place deux types de containers pour recevoir, d'une part, les matériaux à recycler et, d'autre part, ceux à éliminer, le tri des matériaux devant se faire à la source. Il est fort avantageux de prévoir l'emplacement nécessaire pour ranger les matériaux réutilisables. Par exemple, un surplus d'isolant peut être utilisé dans un entretoit ou une cloison plutôt que d'être jeté. La réduction de la production de déchets a des répercussions directes sur la réduction des frais de transport vers les sites d'enfouissement, laquelle compense largement pour le coût de la main-d'œuvre affectée au tri des matériaux. Et que dire de la tenue des lieux? Amélioration garantie! Entre nous, c'est loin d'être négligeable!

De plus en plus de commerces de vente de matériaux recyclés ont pignon sur rue. Même les professionnels du milieu, architectes, donneurs d'ouvrage, entrepreneurs spécialisés, manifestent un engouement pour les matériaux récupérés ainsi que pour les composantes à valeur patrimoniale. Preuve en est l'émission *Les Artisans du rebut global* présentée l'automne dernier à Télé-Québec. Au Québec, il existe une

cinquantaine d'entreprises privées de récupération de résidus de CRD. Cette liste est disponible sur le site de [Recyc-Québec](http://Recyc-Québec).

### D'autres incitatifs à la récupération

« Avant longtemps, tous les projets de construction et de rénovation d'édifices publics seront réalisés de façon écologique et dans une perspective de développement durable. Cette exigence s'appliquera à tous les projets de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). D'ici trois ans, même ceux d'une valeur inférieure à un million de dollars », de dire M. Georges Menzetta, gestionnaire à l'environnement et au développement durable pour le région du Québec à TPSGC. « À ce jour, tous nos projets de un million de dollars et plus sont conçus en fonction la norme LEED de classe Argent. Ce qui signifie que les entrepreneurs doivent se préqualifier s'ils veulent soumissionner ces projets. Ils doivent démontrer qu'ils se préoccupent de récupération et de recyclage de matériaux, de la diminution du volume de rebuts pour élimination afin de réduire l'émission de gaz à effet de serre, de l'utilisation de produits et de matériaux écologiques, de l'installation de systèmes moins énergivores, plus propres et plus économiques à exploiter », pouvait-on lire dans le cahier « Environnement » que publiait *Constructo* en juin dernier.

Le moratoire sur la construction et l'agrandissement des sites d'enfouissement, que le gouvernement du Québec a établi en 1995, a eu pour effet de diminuer la quantité de dépôts spécifiques pour les résidus de CRD. La disparition progressive des dépôts de résidus de CRD obligera donc les entrepreneurs généraux et les transporteurs de matières résiduelles à acheminer ces résidus vers d'autres lieux d'élimination, à un coût qui devrait être plus élevé. Cet argument aura-t-il gain de cause sur les irréductibles ?

### Congrès du 3R MCDQ

Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) a été créé, par des gens du monde de la construction soucieux de l'environnement qu'ils veulent laisser en héritage à leurs enfants. Il tiendra son congrès annuel les 10 et 11 mars prochain sous le thème *Les matériaux secs : le constat et les perspectives d'avenir*. Pour en savoir plus sur l'organisme, rendez-vous sur le site [www.3rmcdq.qc.ca](http://www.3rmcdq.qc.ca) ou composer le (450) 461-2467 ou le (450) 441-3309.

### Savez-vous que le bois pollue l'atmosphère?

Lorsqu'il se décompose, il rejette dans l'atmosphère du gaz carbonique et du méthane. Il a 22 fois plus d'impact sur la création d'effet de serre que les gaz carboniques. Source : Recyc-Québec, [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

## Des genouillères tout confort

Sur un chantier de construction rares sont les tâches qui n'exigent pas des travailleurs qu'ils s'agenouillent pour les accomplir. Alors que certains adoptent occasionnellement la position agenouillée au cours de la journée, d'autres, tels les poseurs de revêtements souples, passent pratiquement tout leur quart de travail dans cette position. De plus, dès qu'une tâche de précision, même de courte durée, doit être exécutée près du sol, la position agenouillée s'impose d'instinct au travailleur parce qu'elle lui assure la stabilité souhaitée. À plus forte raison adoptera-t-il cette position s'il est poseur de revêtements souples, compte tenu qu'il exécutera ce travail de précision de longues heures durant.

Selon l'esprit de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, le port d'une protection individuelle est de dernier recours pour un travailleur qui se trouve en présence d'un risque qui menace sa santé ou sa sécurité, puisque l'entrepreneur doit, d'abord et avant tout, voir à éliminer le danger à la source. Soyons toutefois réalistes et admettons que la suppression du travail à genoux n'est pas pour demain dans le secteur de la construction. Il faut donc emprunter la voie du compromis en cherchant à réduire au minimum les risques de

## Gagnez en santé-sécurité!

blessures aux genoux. Et ce compromis s'appelle « port de genouillères ». Il est évident qu'elles n'exempteront pas le travailleur du travail à genoux, mais elles lui procureront un confort certain. Notre ergonome avisée qualifierait de « Cadillac » des genouillères celles dont nous faisons notre produit vedette ce numéro-ci. Recouvertes d'un tissu résistant, elles sont pourvues de deux attaches réglables – l'une en élastique avec velcro et l'autre en tissu avec système de fermeture à crochet – lesquelles permettent aux genouillères de rester bien en place. Doublées en gel, elles épousent la forme du genou et reprennent leur forme initiale une fois qu'elles sont enlevées. Faite de



caoutchouc copolymère et dotée de quatre boutons pression la coquille externe offre une grande surface d'appui, prolonge la durée de vie des genouillères et s'enlève facilement pour éviter d'égratigner un revêtement de sol particulièrement fragile, par exemple le linoléum. Autre propriété de cette coquille? Sa forme. On dirait une semelle. Cette « coquille à semelle » rehausse le genou par rapport au sol, ce qui, physiologiquement parlant, devrait être moins exigeant pour les tendons arrière de la cheville qui sont, de la sorte, moins étirés.

En raison de leurs caractéristiques, ces genouillères devraient contribuer à réduire les compressions sur les tissus mous du genou. Par conséquent, un plus grand confort devrait diminuer la fatigue chez le travailleur et pourrait contribuer à accroître sa productivité.

Pour plus d'information sur le produit, veuillez communiquer avec M. Michel Marleau au (514) 632-2490.

Pour participer au tirage de ce produit, cochez la case appropriée sur le coupon d'abonnement à notre bulletin. Bonne chance!

Félicitations à M. Christian Gélinas, de Saint-Étienne-des-Grès, l'heureux gagnant du crochet à poignée paru à l'automne 2004.

## Prix innovation 2004

Depuis 2001, dans presque toutes les régions du Québec, la CSST procède à la remise annuelle de trois **Prix innovation** aux entreprises qui se sont démarquées par leurs innovations en prévention des accidents du travail, tous secteurs d'activité confondus.

Cette année, l'entreprise **Hervé Pomerleau inc.**, qui se spécialise dans la construction industrielle et commerciale, est au nombre des lauréats en Outaouais. Les modifications apportées au poteau de garde-corps, abondamment utilisé dans le secteur de la construction, lui ont valu cet honneur. Ce sujet a fait l'objet de la chronique « **L'ingéniosité au service de la prévention** », *Prévenir aussi*, vol. 19, no 2, été 2004.

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'entreprise **J.O.C. Malenfant inc.** est lauréate de la catégorie PME pour avoir conçu et fabriqué un garde-corps d'installation facile, d'une grande stabilité et hautement sécuritaire. L'originalité de ce garde-corps repose sur l'utilisation de câbles d'acier au lieu de madriers de bois qui, à la longue, finissent par sécher, fendiller et fendre mettant ainsi en péril la vie des travailleurs. Ses efforts se sont vu couronner par l'élimination des risques de chutes de hauteur.

Grâce à la conception d'un support adaptable aux différents types de perceuses, l'entreprise **Excavation Loiseau inc.** a réduit les risques de chutes de hauteur lors du perçage des conduites de béton servant à la canalisation souterraine. Cette réalisation lui a valu le deuxième Prix innovation pour la région Richelieu-Salaberry.

L'ASP Construction est fière de la prise en charge de la prévention dont ont fait preuve ces entreprises et souhaite que cette attitude aura un effet d'entraînement auprès des entreprises du secteur.

Si vous désirez accéder aux vidéos des réalisations des lauréats 2004, rendez-vous sur le site de la CSST, cliquez sur l'onglet « Prévention », puis sur le lien « Prix innovation en santé et sécurité du travail » sous la rubrique « Informations supplémentaires ».

## Prix innovation 2005

Vous désirez soumettre une de vos initiatives visant à améliorer la SST? Pour information et inscription, rendez-vous sur le site [www.csst.qc.ca/prixinnovation](http://www.csst.qc.ca/prixinnovation). Vous avez jusqu'au 11 mars pour présenter votre candidature.

## Dépistage de l'amiantose chez les travailleurs de la construction du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dans les prochains mois, les équipes de santé au travail de la région inviteront les calorifugeurs, les tuyauteurs-plombiers, les tôliers-ferblantiers, les chaudronniers, les mécaniciens en protection des incendies, les manœuvres spécialisés en enlèvement d'amiante et les manœuvres spécialisés en démolition qui ont au moins 15 ans de métier à passer une radiographie pulmonaire de dépistage de l'amiantose. Pourquoi ceux qui ont ces années d'ancienneté? Parce qu'il faut au moins 15 ans à partir du début de l'exposition pour qu'on puisse voir la fibrose due à l'amiante sur une radiographie pulmonaire. Pour les autres régions du Québec, ce dépistage devrait légalement avoir lieu en 2005.

Les travailleurs de la région qui ont participé au dépistage en 1999 seront appelés à passer un examen de contrôle.

**Vous nourrissez l'ambition de devenir agent de sécurité sur un chantier de construction?  
Soyez prêt pour la session 2005!**

Dès le 11 avril 2005, le Collège Ahunstic donnera la formation d'agent de sécurité sur les chantiers de construction.

### Critères de sélection

- Posséder un diplôme ou un certificat de secondaire V, ou un certificat d'équivalence émis par le ministère de l'Éducation.
- Avoir travaillé 10 ans dans la construction – la scolarité peut compenser les années d'expérience – ou avoir une expérience pertinente de travail équivalente et acquise dans un secteur possédant des liens comparatifs avec le secteur de la construction.
  - Avoir suivi le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* et en détenir l'attestation.
- Adhérer au processus de sélection relevant de l'AECQ.
- Produire une confirmation de déclaration de parrainage de stage d'un employeur.
- Soumettre votre curriculum vitae ainsi qu'une photocopie des attestations d'étude, des expériences de travail et du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*.

### Modalités d'inscription

Vous devez faire parvenir votre candidature le **11 mars 2005 au plus tard. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.**

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'AECQ au (514) 353-5151 ou au 1 800 361-4304, poste 322.

### Au calendrier des formations de l'ASP Construction

L'ASP Construction donnera les formations *Gestion de la prévention sur les chantiers de construction* et *Les travaux à proximité de l'eau* en mars et en avril prochains.

#### **Gestion de la prévention sur les chantiers de construction**

Cette formation s'adresse aux agents de sécurité, aux gestionnaires et aux intervenants en prévention.

**Date : 8 mars et 15 avril 2005, de 8 h à 16 h**

**Nombre de participants :** maximum de 12

Veillez vous inscrire auprès de Steeve Ellefsen : tél. : (514) 355-6192 ou 1 800 361-2061, poste 321.

#### **Travaux à proximité de l'eau**

**Date : 11 et 17 mars et 5 avril**

**Nombre de participants :** maximum de 15 participants par session

Veillez vous inscrire auprès de M. Paul Brosseau : tél. : (514) 355-6192 ou 1 800 361-2061, poste 328.

Ces formations se donneront dans les locaux de l'ASP Construction, au 7905, boul. Louis-H.-Lafontaine, à Anjou.

Prévenir aussi est publié quatre fois l'an par  
l'ASP Construction.

Les publications de l'ASP Construction  
sont offertes gratuitement aux travailleurs  
et aux employeurs de la construction  
qui en font la demande à leur association  
syndicale ou patronale respective.

La reproduction d'un texte est autorisée à  
la condition d'en mentionner la source et de  
nous en faire parvenir une copie.

**DÉPÔT LÉGAL:**

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec

**Directeur général:**

M. Paul Héroux

**Textes:**

Thérèse Michaud

**Documentation:**

Lucie Brunet

**Graphisme et mise en pages:**

Josianne Arsenault

**Tirage:** 14 000

**ASP Construction**

7905, boul. Louis-H.-Lafontaine  
Bureau 301  
Anjou QC H1K 4E4

Tél. (514) 355-6190

1 800 361-2061

Télec.: (514) 355-7861

**Site Internet:**

<http://www.asp-construction.org>

**Centre de documentation:**

[biblio@asp-construction.org](mailto:biblio@asp-construction.org)

**Courrier électronique pour  
commander nos publications**

[commandes@asp-construction.org](mailto:commandes@asp-construction.org)

**Nos conseillers:**

[pabran@asp-construction.org](mailto:pabran@asp-construction.org)

[mjaubert@asp-construction.org](mailto:mjaubert@asp-construction.org)

[pbrosseau@asp-construction.org](mailto:pbrosseau@asp-construction.org)

[mcote@asp-construction.org](mailto:mcote@asp-construction.org)

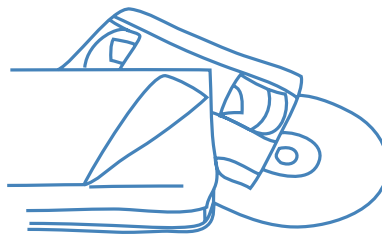
[sellefsen@asp-construction.org](mailto:sellefsen@asp-construction.org)

[jpguenette@asp-construction.org](mailto:jpguenette@asp-construction.org)

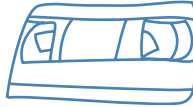
[idugre@asp-construction.org](mailto:idugre@asp-construction.org)

[pmercier@asp-construction.org](mailto:pmercier@asp-construction.org)

[jplante@asp-construction.org](mailto:jplante@asp-construction.org)



## Une introduction au SIMDUT



Cette vidéo se veut un outil de sensibilisation à l'intention des travailleurs exposés aux produits chimiques. Elle présente, de façon concise, les trois éléments clés du SIMDUT : étiquetage des matières dangereuses, élaboration et transmission de fiches signalétiques, formation des travailleurs. Elle identifie les dangers pour la sécurité et la santé d'une exposition aux produits chimiques.

Finalement, elle offre des moyens de contrôler ces risques de différentes façons, par exemple par la consultation des fiches signalétiques, par des méthodes de travail adéquates, par de la ventilation, par le port d'équipement de protection individuelle et par l'étiquetage des produits.

- Coastal Video Communications. Formation SIMDUT : votre mesure préventive. Virginia Beach, Virg. : Coastal Video Communications, 1998. 1 vidéocassette, 15 min, 1/2 po (VHS). Cote : VC-000981



## Recyclage des matériaux de construction

L'Association canadienne de la construction a préparé le Guide des meilleures pratiques en matière de réduction des déchets solides à l'intention des entreprises qui souhaitent inclure la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets dans leurs activités de construction. Il offre des conseils et des suggestions pratiques et énumère les mesures à prendre afin de mieux gérer les résidus de chaque type de matière (bois, asphalte, gypse, béton, etc.).

- Association canadienne de la construction. Guide des meilleures pratiques en matière de réduction des déchets solides. Ottawa, Ont. : ACC, 2001. 45 p. (Document normalisé de construction ; ACC 81-2001)

Recyc-Québec est un organisme qui a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage des matières résiduelles, dont une grande partie est issue des activités de construction. Voici des liens, tirés de son site Internet, qui vous mèneront à de nombreuses fiches d'information ainsi qu'à trois études de cas réalisées au Québec dont la première porte sur la déconstruction d'un bâtiment commercial, la deuxième, sur la gestion des déchets de construction d'un bâtiment de même type et la troisième, sur la rénovation d'une école.

- Fiches d'information. Rénovation / Construction / Déconstruction  
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/documentation.asp?idTypeLib=25>

- Fiches d'information sur les matières  
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/rubriques/documentation.asp?idTypeLib=45>

Tous ces documents sont disponibles pour le prêt.

